

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article111>



Sens et limites du principe de non-discrimination en matière éducative. Une réflexion critique

- Ressources - Recherches et analyses -
Date de mise en ligne : vendredi 26 septembre 2014

Copyright © Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'Ecole -

Tous droits réservés

Ce texte est tiré des actes du Séminaire international de Montréal sur l'éducation interculturelle et multiculturelle, qui s'est tenu à l'Université du Québec à Montréal du 30 septembre au 2 octobre 1999. Il a été publié dans la *Revue québécoise de droit international* (1999, vol.12, n°1). Pour voir l'intégralité du numéro : <http://www.sqdi.org/fr/revue-collection-v12n1.html>

Le principe de non-discrimination en matière éducative apparaît particulièrement riche. d'une part, d'un concept polysémique, tant en ce qui concerne ses champs d'application que ses publics cibles et, d'autre part, d'une question qui entretient des rapports étroits avec un ensemble de thématiques comme la cohésion sociale, la gestion des institutions éducatives ou l'éducation dans la langue maternelle. Mais ces liens ne sont pas toujours clairs ou univoques et l'usage. Si l'usage de ce principe en référence avec une approche des droits individuels fait globalement consensus, son application aux droits collectifs - au Québec, par exemple - soulèvent plusieurs questions et s'accompagne de multiples "effets pervers" possibles. A travers une réflexion critique sur le concept, Marie McAndrew propose une réflexion sur le principe de non-discrimination, à partir d'une perspective sociologique qui tient compte des rapports de pouvoir entre les groupes et du fait que le système scolaire n'avantage concrètement pas (ou ne désavantage pas) tous les élèves de manière similaire. Elle revient également sur les défis conceptuels et pratiques que soulève ce principe lorsqu'on essaie de l'articuler avec d'autres droits garantis les par les textes internationaux et nationaux.